

Commission de Suivi de Site (CSS)

Antibes

Réunion du 28 janvier 2025

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

GENEY Jean-Claude	SOUS-PREFECTURE DE GRASSE	
BRUNO Elisabeth	SOUS-PREFECTURE DE GRASSE	Présente
ASTIER Olivier	DREAL - UD 06-83	Présent
PEGON Mathieu	DREAL - UD 06-83, ANTENNE DE NICE	Présent
	ARS 06	
FAJARDI Véronique	DDPP	Présente
FERRERO TURRION Catalina	DDPP	Présente

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »**Titulaires*

NASICA Sophie	Conseil départemental	
LEONETTI Jean	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
MELE Eric	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
FONCK Christophe	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
EL JAZOULI Hassan	Commune d'Antibes	Présent
ULIVIERI Christophe	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	

Suppléants

GENTE Jacques	Conseil départemental	
GENTE Jacques	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
DERMIT Jean-Pierre	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
TOSSAN Georges	Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	
MURATORE Michèle	Commune d'Antibes	Présente
LOPINTO Guy	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	Présent

*COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »**Titulaires*

BIHL Franck	GADSECA	Présent
JUNCKEL Alain	DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLFE JUAN	Présent
HACHE Corentin	Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Semboules	Présent
MASS-BREZZO Paulette	Association de Défense de l'Environnement des Semboules	

Suppléants

FECOURT Daniel	GADSECA	Présent
BODINO Isabelle	DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLFE JUAN	
BABAULT Manuel	Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Semboules	Présent
LECLAIR Françoise	Association de Défense de l'Environnement des Semboules	

*COLLEGE « EXPLOITANTS »
Titulaires*

PEYROUTET Gilles	VALOMED	Présent
MONTOROI Elodie	VALOMED	Présente
FOURNIER Céline	VALOMED	Présente
ROTINI Kristyna	VALOMED	
LEONETTI Jean	UNIVALOM	
SEBBAR Anne-Laure	UNIVALOM	

Suppléants

PEISSELLON Olivier	VALOMED	
PAIUSCO Sacha	VALOMED	
FREGONA Gautier	VALOMED	
DE COONGHE Yannick	VALOMED	
EL JAZOULI Hassan	UNIVALOM	Présent
DELMOTTE Emmanuel	UNIVALOM	Présent

*COLLEGE « SALARIES »
Titulaires*

PICCIOCCHI Bernard	VALOMED	Présent
KOBER Marion	UNIVALOM	Présente

Suppléants

LIPRANDI Christophe	VALOMED	
LAFAY Carole	UNIVALOM	

Personnes qualifiées

DELIA Jean-Marc	CONSEIL REGIONAL	
PERRIMOND Denis	ASSOCIATION REGION VERTE	

Secrétariat

JEAUNEAU Nicolas	Cyprès	Présent
------------------	--------	---------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

AMOUR Stéphane	GADSECA	Présent
EL BOURKADI Issam	CADIS	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

REVALIER Agathe	VALOMED	Présente
TREMBLAY Fabien	UNIVALOM	Présent

La réunion débute à 14H30.

QUORUM

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT : 3 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	9 VOIX / 12
COLLEGE COLLECTIVITES : 2 VOIX / MEMBRE	2 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	4 VOIX / 12
COLLEGE ASSOCIATIONS : 3 VOIX / MEMBRE	3 PRESENTS	0 POUVOIR / 4 MEMBRES	9 VOIX / 12
COLLEGE EXPLOITANT : 2 VOIX / MEMBRE	5 PRESENTS	0 POUVOIR / 6 MEMBRES	10 VOIX / 12
COLLEGE SALARIES : 6 VOIX / MEMBRE	2 PRESENTS	0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX / 12

TOTAL : 15 PRESENTS - 0 REPRESENTE (SOIT 44 VOIX) SUR 22 MEMBRES (60 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

Monsieur Astier ouvre la séance en excusant l'absence de M. Geney, sous-préfet de Grasse.

MODIFICATION DES MEMBRES DU BUREAU

Une demande est formulée pour que la succession au bureau de Mme. Ackermann par M. Bihl soit validée par la CSS. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :
La Commission adopte la résolution.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 44

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE CSS

Le compte-rendu de la CSS du 17 novembre 2023 est soumis au vote il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution :
La Commission adopte le projet de compte-rendu de la CSS du 17 novembre 2023.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 44

Monsieur Hache émet des réserves par rapport aux suites données par rapport aux engagements pris lors de la dernière CSS, et notées au compte-rendu :

- **Page 5** - Le modèle de dispersion a bien été envoyé mais il serait souhaitable de fournir également les modélisations par substance.
- **Page 7** - Concernant les seuils et valeurs de références, il a été validé que ce soit intégré dans les documents de séance mais nous n'avons pas vu d'amélioration à ce sujet.
Madame Montoroj : *Les valeurs limites sont indiquées dans le rapport annuel lorsqu'elles existent. Nous avons fait ce à quoi nous nous étions engagés, si nous nous sommes mal compris, c'est le moment d'en parler, il n'y a aucune mauvaise volonté.*
Monsieur Peyroutet : *Je rappelle également qu'il y a 3 ans monsieur le sous-préfet avait insisté pour que nous ayons une présentation hyper synthétique avec des graphiques clairs et lisibles pour le monde. Nous considérons que le document support souche est le rapport annuel où il y a l'exhaustivité, le détail des analyses en annexe.*
Madame Montoroj : *Sur la présentation vous avez uniquement la synthèse de ce qu'on doit se dire aujourd'hui.*
Madame Muratore : *Ma demande était d'indiquer les seuils à chaque fois pour ne pas avoir à se référer à des annexes.*
- **Page 8** - Concernant les mâchefers, Madame Kober avait indiqué qu'ils allaient faire des caractérisations sur les mâchefers pour savoir combien il y a de verre. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu cette caractérisation dans les documents qui nous ont été envoyés pour la CSS de cette année
Madame Kober : *Univalom a en effet réalisé une caractérisation des mâchefers mais ce n'est pas dans les documents de Valomed en effet parce que ça ne fait pas partie de leurs documents propres. C'est une caractérisation Univalom.*
Monsieur Hache : *Il me semble qu'il y a quelques années de ça il y avait déjà eu une caractérisation dans les documents de séance.*

Madame Kober : *Ce n'est pas une obligation, mais on peut vous les faire passer il n'y a pas de problématique là-dessus.*

Monsieur Astier précise qu'il tient à ce que la réunion se passe dans une ambiance cordiale, même si on peut discuter sur le fond, il faudra être vigilant à la forme pour pouvoir aller jusqu'au bout de la réunion.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 PAR MADAME FOURNIER

Madame Fournier présente un diaporama (en annexe).

Bien qu'il s'agisse de la CSS sur l'activité 2023, nous avons intégré les résultats 2024 dès lors qu'ils étaient disponibles.

Concernant la gestion de l'événement radioactif d'octobre 2024, le radium était dispersé dans tout le chargement. Il s'agissait d'aiguilles de montres phosphorescentes peintes au radium. L'identification de la source a été très difficile, la CMIR a mis une journée avant d'identifier le radioélément, puis 2 jours de plus pour isoler tous les déchets contaminés.

Nous avons dû faire intervenir une société spécialisée pour trier et conditionner les déchets. Malgré la bâche mise au sol pour faire le tri, le béton du quai a été contaminé, il a donc fallu écrouter le quai sur quelques millimètres. Aujourd'hui le quai est libre, les déchets sont stockés sur site, ils doivent subir encore un traitement, probablement par la même société, car ils doivent être séchés et conditionnés par matière de manière spécifique.

Monsieur Delmotte : *Y-a-t 'il eut une enquête sur la provenance ?*

Madame Fournier : *Nous avons la commune, mais nous n'avons pas les moyens de savoir quelle est la personne qui a jeté le déchet. On connaît la tournée qui a ramené ce déchet-là dans le cadre d'une collecte d'ordures ménagères.*

Monsieur Delmotte : *Il ne doit pas y avoir beaucoup d'horlogers qui utilisent ce type d'aiguilles... Cela mérite de porter plainte.*

Madame Fournier : *Cette méthode de peinture d'aiguille la n'existe plus, ce n'est plus autorisé.*

Madame Kober : *Une fois que nous aurons toutes les données financières et les derniers devis, Univalom ira porter plainte.*

Madame Muratore : *Du coup ça a été bloqué pendant combien de temps ?*

Madame Fournier : *Le quai a été bloqué pendant un mois, il ne s'agit que de deux portes sur cinq.*

Cas du protoxyde d'azote

Les arrêts représentent 700h en 2023 et 1120h en 2024. C'est une perte de tonnage non traité et de l'électricité non produite.

Monsieur Astier : *Y-a-t-il un effet de saisonnalité ?*

Madame Fournier : *Tout à fait, la saison estivale y est plus propice, ainsi que pendant la période festive, après Halloween et pendant les fêtes.*

Monsieur Delmotte : *La procédure de remise en marche est-elle plus rapide à partir du moment où vous connaissez l'origine ?*

Madame Fournier : *Pas du tout. La réparation n'est pas ce qui prend le plus de temps. La conception des fours fait que nous avons un temps de refroidissement qui est très long. IL y a 48h de refroidissement et 24-48h de mise en sécurité en fonction du taux d'encrassement de la ligne.*

Monsieur Delmotte : *Est-il possible d'améliorer la protection de la grille ?*

Madame Fournier : *Aujourd'hui la conception de la grille fait que les barreaux ne peuvent pas y résister. Les prestataires comment à y travailler, mais il n'y a pas encore de solution technique.*

Madame Montoroj : *Il y a des études en cours mais pour le moment ce n'est pas efficace.*

Monsieur Fécourt : *Serait-il possible de faire une campagne de pub pour consigner ces bouteilles et les sortir du circuit, vu l'enjeu financier que cela représente.*

Monsieur Peyroutet : *La perte est de l'ordre du million d'euros. C'est un impact financier qui est catastrophique.*

Monsieur El Jazouli : Nous sommes en train de voir au niveau juridique comment nous pourrions mettre en place un système de consigne mais c'est très compliqué. Nous sommes également en train de saisir les parlementaires. Ce n'est pas détectable, tout le monde est démuni. Il faut faire des campagnes de prévention. Y-a-t-il des techniques développées sur d'autres incinérateurs ?

Monsieur Peyroutet : La totalité des usines d'incinération est confrontée à ce problème qui monte de manière exponentielle. La commercialisation est interdite au grand public depuis le 1^{er} janvier 2024, mais c'est toujours accessible via internet. Il y a bien une problématique économique mais s'agit avant tout de la sécurité des biens et des personnes. Il y a une usine où l'explosion a provoqué la projection à 10 mètres de la porte du four. Notre objectif est avant tout de préserver la santé et la sécurité des personnes travaillant sur site 24/24. À propos de la détection en amont, nous avons essayé d'identifier avec la CASA les endroits facilitant ce genre de pratiques.

Pour la première fois cette semaine, une grosse métropole de la région en a interdit la consommation par arrêté municipal, c'est la ville de Marseille.

Monsieur Astier : Y-a-t-il aujourd'hui des techniques de détection en entrée de site ? et au niveau des collectivités, peut-on les identifier lors de la collecte des déchets ?

Madame Montoroj : Il y a des systèmes de détection mais ça fonctionne sur un flux qui est étalé, et ça ne marche pas à l'intérieur des sacs.

Monsieur Peyroutet : Nous réfléchissons actuellement à tout un panel de solutions, mais il n'y pas pour le moment de solution miracle, ce sera sûrement la combinaison de plusieurs facteurs.

Monsieur Rossi : Au niveau de la collectivité on sensibilise les agents de collecte et de propreté urbaine. Cet été on a capté la moitié d'un conteneur de 660L. C'est une approche visuelle, tout ce qui est vu est enlevé.

Monsieur Peyroutet : Nous avons mené des campagnes d'information auprès des agents de collecte et des services de nettoyage. Les dégâts que l'on a aujourd'hui sur nos usines sont probablement dus à plusieurs siphons.

Madame Fournier : Le 2 janvier nous avons vidé et trié 2 camions identifiés par Univalom. Sur deux camions qui venaient de zones festives nous avons trouvé 5 bouteilles par benne. Une benne c'est 6 tonnes, nous recevons 500 tonnes par jour on peut faire le calcul... Sur deux camions choisis au hasard, il n'y avait pas siphons, l'identification de la collecte est importante.

Monsieur El Jazouli : Nous allons également saisir l'inspection académique afin de faire de la sensibilisation dans les lycées.

Monsieur Hache : Avez-vous des contacts avec les fabricants dans votre recherche de solution ?

Monsieur Peyroutet : Oui, une des solutions techniques serait l'ajout d'une soupape anti-explosion. Néanmoins 80% des bouteilles proviennent des pays d'Asie et sont achetées en ligne ce qui rend difficile l'application de ce type de solution technique ou d'imposition réglementaire.

Monsieur Picciocchi : J'insiste sur la sécurité du personnel qui travaille dans ces conditions. La déflagration est terrifiante et comparable à une bombe. J'ai un collègue qui a eu du mal à retrouver son calme tant il était apeuré par l'explosion. La pression dans ces bouteilles est très importante.

C'est avant tout la sécurité du personnel qui nous intéresse, il faut trouver absolument une solution. Je souhaite de tout cœur ne pas être conduit à être endeuillé de l'un de mes camarades. La sensibilisation de tous les acteurs est pertinente.

Madame Fournier : Pour préciser concernant la sécurité, nous avons fait appel à un expert en physique-chimie pour nous faire une étude des risques sur l'installation d'Antibes. Nous avons reçu l'étude il n'y a pas longtemps. La conception du four et l'emplacement des portes ne devrait pas avoir de risques d'explosion sur un agent. Par ailleurs, les conditions de travail sont difficiles car à cause de ces explosions il y a énormément de manipulation d'arrêt/redémarrage de ligne, ce sont plusieurs heures de manipulation. Nous pourrions faire circuler cette étude si nécessaire.

Plaintes des riverains

Les nuisances sonores sont liées à des périodes de travaux/arrêt/démarrage.

Les nuisances olfactives ont été plus nombreuses en 2024 qu'habituellement, car l'année a été très pluvieuse.

Monsieur El Bourkadi : Quels sont les paramètres qui influent sur ces nuisances ?

Madame Fournier : Pour les nuisances sonores il s'agit surtout des arrêts car les procédures sont longues, lors des manipulations il peut arriver qu'une vanne ne soit pas ouverte ou fermée au bon moment et cela provoque un bruit de vapeur.

Pour les nuisances olfactives, ce sont également les arrêts car on stocke plus dans la fosse OM et cela provoque de la fermentation. Pour les autres paramètres, la chaleur et la pluie. Si le déchet est très humide au départ que la température monte, c'est le pire scénario.

Monsieur El Bourkadi : Nous avons eu des retours, c'est surtout pour leur répondre et savoir à quels moments on est susceptibles d'avoir ces nuisances.

Madame Fournier : N'hésitez surtout pas à nous contacter le plus vite possible. Le plus rapide c'est directement en salle de contrôle. Il est possible que vous constatiez des nuisances avant nous puisque nous sommes en fond de vallon, n'hésitez pas à contacter, même avec un doute pour que l'on puisse vérifier. En dehors des horaires d'ouverture vous avez le numéro de la salle de quart.

Questions diverses

Monsieur Bihl : A propos des détournements, pourquoi un site plutôt qu'un autre ? Est-ce que cela dépend de la nature des déchets ?

Madame Fournier : Il s'agit toujours d'ordures ménagères. Tout dépend de la disponibilité des sites.

Monsieur Astier : Je précise que dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, l'enfouissement est le dernier recours. C'est donc le dernier type d'exutoire qui doit être sollicité, si la valorisation et l'incinération ne sont pas possibles.

Monsieur Bihl : Sur les mâchefers, les analyses sont-elles faites avant ou après maturation ?

Madame Fournier : Elles sont faites sur les mâchefers bruts, donc avant maturation. L'installation qui les réceptionne fait ses propres analyses avant et après maturation.

Monsieur Bihl : D'après ces analyses avant maturation, je me suis rendu compte qu'aucun lot n'était directement valorisable. Après maturation, tous les mâchefers sont-ils valorisables ?

Madame Fournier : Oui 100% des mâchefers envoyés sont valorisés.

Monsieur Bihl : Sur les refiom, y-a-t-il des seuils ?

Madame Fournier : Le but des refiom est de concentrer la pollution, il n'y a pas de valeur de référence. Les paramètres suivants sont ceux de l'arrêté préfectoral.

Monsieur Bihl : Sur les rejets gazeux j'ai vu qu'il y avait une grosse différence entre les deux lignes. En janvier la quantité totale de dioxine mesurée sur la ligne 2 est 5 fois supérieur à la ligne 1.

Madame Montoroj : Le combustible est le même et leur conception est identique, mais elles ne sont pas toujours réglées exactement pareil. Il n'y a pas de fonctionnement différent qui pourrait expliquer cette différence.

Monsieur Bihl : Dans le tableau récapitulatif il manque le tonnage en ammoniac.

Monsieur Hache : C'était déjà le cas l'année dernière d'ailleurs.

Madame Fournier : Nous le mesurons donc il n'y a aucun souci nous le rajouterons.

Monsieur Bihl : A propos des métaux, dans les tableaux de l'APAVE, on n'a pas les VLE individuelles des métaux lourds.

Madame Fournier : Il n'y a pas de VLE individuelle de métaux, mais une VLE globale pour tous les métaux.

Monsieur Bihl : Vous n'avez pas parlé des rejets CO₂ cette année alors que dans le rapport vous avez fait un bilan. Il y a aujourd'hui une forte tendance à inciter toutes les structures à faire un bilan carbone, est-ce que c'est quelque chose qui est en cours ?

Monsieur Peyroutet : Cela fait effectivement partie des choses que l'on a dans nos cartons.

Monsieur Bihl : Il serait intéressant de savoir combien on émet pour 1 tonne de déchets incinérés. J'ai fait des petits calculs et cela fait un peu peur, on a 1.2 tonnes de CO₂ rejetés pour 1 tonne de déchets incinérés.

Madame Fournier : C'est moins de 0,5.

Madame Revallier : Il faut séparer le CO₂ fossile du CO₂ biogénique. Dans le bilan carbone le CO₂ biogénique est compté à part, il est issu de la combustion de la fraction organique des déchets incinérés.

Monsieur Bihl : Vous n'avez pas parlé de la surveillance des émissions sonores, alors que c'était le cas en 2023 ? Je suis allé voir sur l'arrêté préfectoral, quelle est la périodicité de surveillance ?

Madame Fournier : C'est présent dans le rapport. Si l'arrêté ne prévoit pas quelque chose de plus, la périodicité réglementaire est de 3 ans.

Monsieur Bihl : Sur le choix des points, il n'y a pas de point au périmètre de l'usine alors que les limites d'émission concernent le périmètre de l'usine. Je m'étonnais du choix des points.

Madame Montoroj : Nous ferons une présentation du choix des points à la prochaine CSS. Normalement on prend les ZER, les zones d'habitation à proximité du site. Il ne faut pas qu'il y ait une émergence de 3 dB. En limite de propriété il y a des valeurs limites diurnes et nocturnes à respecter.

Monsieur Hache : J'ai une question concernant les cartouches, l'année dernière vous en aviez une qui avait dépassé la VLE. Vous l'aviez justifié par rapport à une phase d'arrêt-redémarrage. Cette année vous avez eu encore plus de phases d'arrêt-redémarrage et pourtant aucune cartouche ne dépasse la VLE ?

Madame Montoroj : Les cartouches doivent être changées toutes les 4 semaines. En 2022 sur cette cartouche, sur les 28 jours il n'y avait eu que 4 jours de fonctionnement, le reste du temps l'usine était en arrêt technique. Sur ces 4 jours il n'y avait que des phases d'arrêt-redémarrage. Pour les autres cartouches ayant connu un ou plusieurs arrêts-redémarrages, il y avait suffisamment de jours de fonctionnement normal pour que la valeur soit représentative du fonctionnement continu des fours !

Monsieur Bihl : Il y a plus d'émissions cette année en manganèse et en zinc dans les contrôles semestriels. Pourquoi ?

Madame Fournier : Il y a une certaine variabilité sur ces mesures ponctuelles, elles ne sont pas suivies en continu.

PRESENTATION DU PSE PAR MADAME REVALIER

Questions diverses

Monsieur Babault : Je m'interroge toujours sur la difficulté que l'on a à trouver des métaux lourds et dioxines dans les aiguilles de pin alors que dans la bibliographie mondiale les pins sont fréquemment cités comme étant des pièges à dioxines. Il est souvent fait état de flaques à dioxines sous les pins, les aiguilles captent la dioxine et tombent sous les pins. Les dioxines ne disparaissent pas et se cumulent. Comment ça se fait que nos techniques ne nous permettent pas de mettre en évidence les dioxines alors que pourtant la dioxine est là ?

Madame Revallier : Nous n'avons pas analysé effectivement de flaques sous les pins. La différence peut s'expliquer dans la temporalité, nous ce qu'on échantillonne ce sont des aiguilles d'un an, pour refléter un an d'accumulation de dioxine dans cette matière. On ne cherche pas la même chose. L'accumulation année après année peut être réalisée dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires.

Monsieur Babault : Est-ce qu'il ne faudrait pas travailler sur les aiguilles d'un an et de deux ans pour arriver à un cumul pour avoir des résultats permettant un suivi. On va arrêter un protocole, il faut toujours utiliser les mêmes techniques dans le temps pour faire des comparaisons.

Madame Revallier : Le but de l'arrêté complémentaire est de figer une méthodologie. Mais on ne cherche pas l'accumulation sur des années en effet, on cherche sur une année.

Monsieur Babault : On a toujours parlé de modélisation de ce fameux système utilisé pour évaluer la dispersion de la pollution. Nous étions d'accord pour dire que le modèle concernant la direction des vents était important, et on a souvent formulé la demande en tant que riverains de monter une station météo locale permettant d'avoir une bonne connaissance de cette donnée.

Madame Revallier : Le vent a en effet une énorme importance dans le résultat de la modélisation de la dispersion des fumées, et ça fait partie de la dernière inspection.

Monsieur Astier : Et cela fera partie du prochain arrêté préfectoral complémentaire.

Madame Revallier : Nous avons d'ailleurs commencé à réfléchir à la question. Il y a une station météo sur l'usine et nous cherchons le meilleur emplacement pour minimiser l'impact de la chaleur de l'usine et des bâtiments. Par ailleurs la topographie a également un impact important.

Monsieur El Bourkadi : Il me semble que les enjeux qui sont les vôtres ne sont pas forcément les mêmes que les riverains cherchent à évoquer. Vous avez une échelle de temps qui n'est pas la même, pour autant l'enjeu de l'accumulation préoccupe les riverains. Est-ce qu'il y a un acteur qui se préoccupe de cet enjeu à long terme ?

Madame Revallier : Nous ne pourrions pas être en train d'exploiter aujourd'hui si nous n'avions pas fait une étude des risques sanitaires (ERS) en 2010 dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui cherche à démontrer l'absence de risque cumulé au-delà de la durée de l'exploitation. Le PSE est un outil complémentaire.

Madame Muratore : Avec le renouvellement en 2026, vous allez devoir présenter une nouvelle étude sanitaire ?

Madame Revallier : La partie ERS n'est pas liée à la durée de contrat. Les ERS sont refaites quand il y a un changement substantiel de l'installation.

Monsieur Astier : Ce n'est pas parce qu'on change d'exploitant que l'installation change. Elle est suivie dans le temps et nous la contrôlons. Nous allons instruire la nouvelle version du PSE. Aujourd'hui nous n'avons pas de motifs pour demander une nouvelle ERS. Je reviens sur le sujet de la bioaccumulation, ce que vous avez évoqué est très intéressant et nous l'avons noté pour l'instruction du PSE pour regarder si des observations ont été faites sur les différentes générations d'aiguilles de pin.

Monsieur Amour : Sur la bioaccumulation, l'intérêt du lichen était justement de jouer ce rôle de flaque.

Madame Revallier : Non, le lichen se remet en équilibre avec l'air ambiant et se renouvelle dans une échelle de temps comparable aux aiguilles de pin.

Monsieur Amour : La responsabilité de cette surveillance dans le temps est importante, est-ce que 2010 ce n'est pas un peu vieux ? Ne faudrait-il pas le contrôler plus souvent ?

Monsieur Astier : Les contrôles sont réglementés. Il y a un intérêt de pouvoir en discuter chaque année lors de cette CSS.

Monsieur Bihl : On sait tous qu'un bon PSE est basé sur une bonne modélisation. Je suis heureux de savoir qu'il va y avoir une station météo sur le site, cela fait des années que l'on se bat en ce sens.

Madame Fournier : Il va falloir un temps de données avant d'avoir la modélisation.

Monsieur Bihl : Par ailleurs, pouvons-nous avoir tous les éléments de la modélisation de 2010 ?

Monsieur Amour : Par rapport au cahier des charges soumis au futur exploitant, on voit bien qu'on a une co-responsabilité. Nous n'y avons pas accès mais nous serions intéressés pour pouvoir le consulter.

Monsieur Hache : Concernant la réunion du 10 juillet sur le PSE, pouvez-vous nous rappeler les points d'amélioration qui y ont été évoqués ?

Madame Montoroj : Il y en avait un certain nombre et nous ne les avons pas repris car depuis nous avons eu une inspection de la DREAL sur ce sujet-là. Les améliorations qui seront effectivement reprises seront celles dictées dans l'arrêté préfectoral que nous attendons. Je pense que ça reprendra à peu près toutes les améliorations.

Madame Muratore : Il serait bien que nous soyons également invités lors de ces réunions.

Madame Montoroj : Le but était d'inviter l'ensemble du collège riverain. Nous pouvons à l'avenir inviter tous les membres de la CSS.

Monsieur Amour : Pouvons-nous avoir un compte-rendu de la réunion ?

Madame Fournier : Nous fournirons la synthèse de la réunion, en annexe du compte-rendu de la réunion.

PRESENTATION DE LA DREAL PAR MONSIEUR PEGON

Monsieur Pegon présente un diaporama (en annexe).

L'UD 06-83 présente les derniers les arrêtés préfectoraux pris et en vigueur sur l'installation (nouvel arrêté préfectoral du 16-05-23 « goéland », arrêté ministériel du 12-01-21 relatif aux MTD, projet d'arrêté préfectoral complémentaire), dresse un état des lieux des différentes visites d'inspection réalisées depuis la dernière CSS ainsi que les non-conformités relevées lors de ces visites. L'inspection décrit également les réponses apportées par l'exploitant au regard de chacun des constats réalisés.

Questions diverses

Monsieur Fécourt : Il y a toujours énormément de déchets mal triés, si on avait moins de verre est-ce que ça serait bien pour vous ?

Madame Fournier : Oui on aurait moins de mâchefers.

Monsieur Peyroutet : La CASA et Univalom ont été en avance sur la stratégie de positionnement. Les décisions prises en 2006 ont été courageuses, ils sont toujours allés plus loin que ce qui se faisait ailleurs en France au niveau réglementaire.

Monsieur Astier indique que le préfet a exprimé le souhait d'organiser une table ronde de la gestion des déchets ménagers dans les Alpes-Maritimes, sur le modèle de ce qui a été fait dans le Var en 2024. Un point sera fait avec les acteurs publics, les services de l'état, les collectivités qui sont en compétence, les syndicats de gestion des déchets, le conseil régional et des spécialistes tels que l'Ademe ou l'éco-organisme Citéo, pour identifier ce qui ne va pas et ce qui est bien fait et peut être partagé.

Il y a actuellement un problème de valorisation et nous exportons trop de déchets à l'extérieur du département, les perspectives d'amélioration doivent être discutées collectivement.

Monsieur El Bourkadi : Le fait que les piézomètres n'étaient pas aux normes a-t-il eu un impact sur la qualité des analyses ?

Monsieur Pegon : Les nappes sur lesquelles débouchent les piézomètres sont tout de même contrôlés et il n'y a pas eu de non-conformité sur les analyses d'eau réglementaires. Le souci relevé était qu'il n'y avait pas de margelle retenant les eaux d'écoulement potentiellement polluées (non-conformité constructive). Néanmoins il n'y avait pas d'analyse indiquant une potentielle trace de pollution induite par les eaux d'écoulement.

Monsieur El Bourkadi : On arrive à l'issue des 3 mois pour la recommandation de la station météo. L'échéance arrive à son terme ?

Monsieur Pegon : Le délai de 3 mois commence à la signature du projet d'arrêté et non à la réception du rapport d'inspection. Suite à la réception de ce rapport l'exploitant a 15 jours de phase contradictoire pour répondre. La date de sortie du rapport de la dernière inspection en date était début janvier. Le délai court encore, l'arrêté n'est pas signé car l'exploitant a remis des documents à analyser afin de répondre pour partie aux demandes de l'inspection...

Monsieur El Bourkadi : Vous parliez de mesures à l'arrêt, c'est ce qui nous manque dans nos discussions. Sont-elles programmées ?

Monsieur Pegon : Elles ne sont pas programmées, elles sont néanmoins inscrites dans l'APC qui sera pris, et l'exploitant s'arrangera pour programmer ces mesures au moment où cela le gênera le moins.

Madame Montoroï : L'arrêt global de l'installation est effectué une semaine par an, la mesure qui est ici demandée prend 4 semaines. Nous n'avons pas actuellement la solution pour réaliser cette mesure.

Madame Revallier : C'est très intéressant, nous y sommes favorables mais le délai d'un mois, nécessaire pour que la mesure soit exploitable, nécessite que l'usine soit arrêtée pendant un mois, ce qui pose de vrais soucis.

Monsieur Peyrouët : Il y a ici un vrai sujet de continuité du service public, il n'y a pas énormément de solutions alternatives dans le territoire. Il faudra créer les conditions pour arriver à organiser ça.

Monsieur Astier : Le redémarrage de l'incinérateur de Nice pourrait peut-être vous permettre d'absorber ce flux, avec une pleine capacité en mai.

Madame Fournier : Nous ne serons pas les seuls à prendre cette décision. Il y a la gestion des collectes, la production d'électricité, il faudra le regarder avec la CASA et Univalom.

Monsieur Peyrouët : C'est un outil qui a vocation à produire de l'énergie et dans un schéma national où l'on parle d'autonomie en termes de production d'énergie, ça se réfléchit.

Monsieur El Bourkadi : L'électricité produite pourrait-elle profiter aux riverains pour compenser les nuisances ?

Madame Montoroï : S'il n'y a que de l'électricité, elle est de fait revendue à Enedis, le marché français de l'électricité fonctionne comme ça. Sinon il faut faire un contrat spécifique mais ce n'est pas adapté à l'échelle de plusieurs riverains. Ce qui peut être adapté c'est la chaleur avec une tarification à l'abonné qui est pilotée par la collectivité.

Monsieur Tremblay : La procédure est totalement restreinte, le cahier des charges a été donné aux entreprises qui ont répondu, la date limite de remise des offres a été fixée à fin février 2025. Les prochains mois vont lancer le début de négociations avec l'ensemble des candidats.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Amour : Je note la bonne ambiance de la commission et la qualité des échanges, et souhaite pouvoir être impliqué dans la table ronde sur la gestion des déchets. Pouvez-vous nous indiquer un interlocuteur pour aborder la politique globale des déchets ?

Monsieur Astier : La table ronde se fera uniquement entre acteurs publics, le but est de faire émerger des solutions sur des équipements structurants pour fixer un cap collectivement. Les associations n'y seront pas invitées.

Monsieur El Jazouli : Vous pouvez être force de propositions dans les conseils de développement, les conseils de quartier...

Monsieur Amour : Par retour d'expérience ça ne suffit pas, je suis à ces instances.

Monsieur Astier : Avez-vous consulté l'ORD&EC, Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire ? Vous pourrez y trouver des indicateurs, l'état des lieux.

Monsieur Rossi : Nous intervenons régulièrement dans les conseils de développement sur différentes thématiques. Dans les années 2000 nous y avons consulté les membres pour savoir si l'incinération était la méthode la plus adaptée à notre territoire.

Monsieur Hache indique qu'il a encore de nombreuses questions qu'il enverra directement à l'exploitant en mettant le bureau en copie.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la CSS se termine à 17h35.

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de l'Unité Départementale DREAL
des Alpes Maritimes et du Var,



Olivier ASTIER